

LA LETTRE CODINF



Récemment, votre serviteur a voulu, après une séance de piscine en famille, aller au restaurant qui la jouxte. Surprise : le restaurant était fermé, barré par une bande plastique qui évoquait une longue durée. Recherche sur Internet et... surprise : l'établissement est en liquidation ! La déception passée, nous nous sommes souvenus que certains signaux faibles nous étaient apparus : un personnel prévenant mais trop nombreux (frais trop élevés) ; des plats faits maison excellents très/trop abordable (rentées trop faibles). L'issue semblait fatale. Cela nous rappelle combien la fin de nos clients est souvent prévisible lorsqu'on y regarde d'un peu près.

Que dire alors du triste spectacle politique actuel ? : 3 gouvernements tombés plus vite que les feuilles en automne. Agences de notation sur le qui-vive pour dégrader la note France. Déficit budgétaire incontrôlé/able. Quelle issue là encore ?

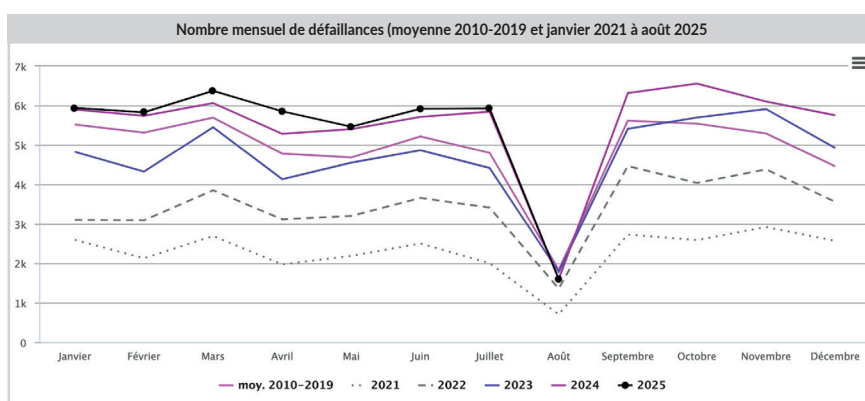
Dans ce décor digne d'Halloween, nous avons pu dénicher quelques bonnes nouvelles. Même relatives, elles font aussi partie des éléments d'analyse du Credit Management. Espérons que l'approche de Noël refroidisse les esprits et incite les Français à (se) faire plaisir et amorcer la pompe de la consommation, essentielle pour notre pays.

Bonne lecture !

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : UNE EMBELLIE DE COURTE DURÉE ?

Enfin, une superbe nouvelle : pour la première fois, les statistiques des défaillances ont été inférieures non seulement aux années précédentes, mais également à la moyenne 2010-2019 ! : 1602 entreprises en faillite au lieu de 1836.

Tendance à confirmer car compte tenu du contexte actuel, tant national qu'international, il est probable que cette embellie ne soit que passagère, hélas.



Source : BDF - défaillances entreprises - août 2025

CHORUS PRO : UNE ÉVOLUTION DE BONNE FACTURE

Depuis 2017, toutes les administrations reçoivent leurs factures via la plateforme Chorus Pro, que doivent utiliser tous les fournisseurs de la sphère publique. Les avis des fournisseurs sont partagés : certains ont observé une nette amélioration dans les délais de paiement, d'autres ont la sensation que les acheteurs publics pinailent pour valider les factures. Au moins ce portail aura-t-il permis de se familiariser avec cette dématérialisation jusque-là un peu... virtuelle.

La décision est tombée : Chorus Pro restera la plateforme de référence pour le secteur public en 2026 : à compter de septembre 2026, les fournisseurs du secteur public auront le choix de transmettre leurs factures soit via Chorus Pro, soit via une plateforme agréée. Ceci pour faciliter la transition vers la facturation électronique.

Comme Credit Manager, nous nous réjouissons si cela constitue une simplification (notamment pour les PME qui craignent cette dématérialisation) et un espoir de comportements de paiement plus vertueux dans le public ... sauf si cela oblige à dédoubler les plateformes : certaines opérations ne sont apparemment possibles que sur Chorus Pro (ex: factures de marchés de travaux, remboursements, ...). Point technique à suivre de près donc...

DO YOU SPEAK VOP ?

Depuis ce 09 octobre, tous les transferts en zone Euro peuvent être instantanés, aussi bien pour les entreprises ressortissantes que les particuliers (depuis le début de l'année : cf. Lettre CODINF février 2025), de jour comme de nuit, y compris week-ends et jours fériés, et au même prix que les virements classiques !

Et pour lutter contre la fraude aux paiements, les PSP (prestataires de services de paiement) doivent proposer le service VoP / Verification of Payee : ils s'assurent que l'IBAN enregistré et le nom du bénéficiaire concordent lors d'un virement SEPA (le SWIFT européen).

Merci au REPI (Règlement Européen sur les Paiements Instantanés) : pour une fois que réglementation et simplicité marchent ensemble !

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE: **Augustin BONNEFOY** **VoP**
Nom et prénom du titulaire
(adresse postale généralement)

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
XXXXX	XXXXX	XXXXXXXXXXXX	XX

IBAN **FR36 3000 2018 5800 0006 0207 P95**

BIC XXXXXXXXXX

DOMICILIATION:
Nom de la banque
(adresse postale de la banque généralement)



QUIZ / LE SAVIEZ-VOUS ?

VRAI ou FAUX

Mon client me règle toujours en retard sans raison valable alors qu'il n'est même pas en cessation de paiement ! Je veux mon dû et ensuite cesser toute relation commerciale. Le Médiateur des Entreprises peut m'aider.

REPONSE : FAUX !

Le Médiateur des Entreprises peut certes intervenir gracieusement dès lors que des difficultés apparaissent dans la relation client/fournisseur... mais seulement (1) hors procédures collectives (strictement réglementées car d'ordre public : pour preuve la nomination d'un Administrateur ou Mandataire judiciaire) et (2) si la situation s'y prête : en particulier, le maintien d'une relations d'affaires durable. Si un des partenaires souhaite "claquer la porte", peu de chances qu'il intervienne pour arrondir les angles.

Le Médiateur agit comme conseiller conjugal, plutôt qu'un avocat pour divorce.



COIN CONSEIL

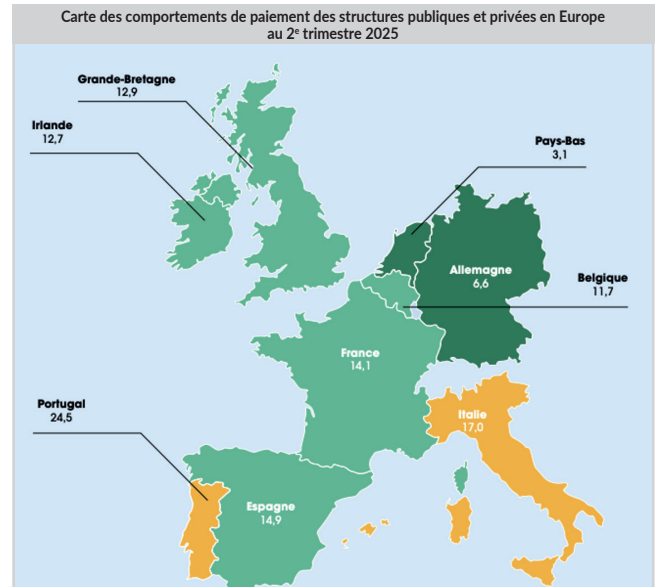
PAS DE SUR-DÉLAIS

Les études citées plus haut rappellent quelques vérités statistiques hélas bien établies : plus le délai de paiement accordé est long, plus le risque de retard de paiement augmente. Et surtout, le risque de long retard de paiement augmente à mesure que la facture du fournisseur ne se trouve plus en haut de la pile.

Or, les assureurs-crédits le savent bien d'expérience : 80 % des longs retards de paiement (+ de 6 mois) ne sont jamais recouvrés !

PAS SI PIRE, LA FRANCE ?

Tout est relatif en effet, à en juger d'après l'étude Altarès [téléchargeable](#) parue en septembre dernier : le retard de paiement moyen en France s'allonge (14 jours) mais il y a pire (hélas ou tant mieux ?) :



Source : Etude Altarès - Comportements de paiement France et Europe - S1-2025 - Retard de paiement moyen selon pays

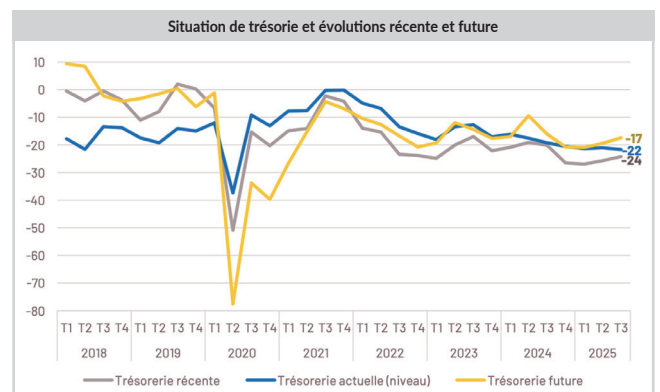
On s'en satisferait éventuellement... si d'autres enquêtes (source Coface, également [téléchargeable](#)) ne signalait des comportements nettement moins vertueux :

- FR : affiche 86% entreprises françaises confrontées à des retards de paiement en 2024. Délai de paiement moyen : 50 jours. Retard de paiement moyen : 40 jours.
- RFA : respectivement 81%, 33 jours de délai moyen et 32 jours de retard moyen. Mais 12 % des entreprises allemandes signalent de longs retards de paiement (+ de 6 mois).
- GB : respectivement 90%, 51 jours de délai moyen et 32 jours de retard moyen.
- Chine : respectivement 44% (en très nette amélioration par rapport à 2023 : 60%). Mais 70 jours de délai moyen, et 69 jours de retard moyen !

Comme toujours, les méthodologies d'enquêtes spécifiques induisent des résultats variables. Pour autant, les comparaisons restent possibles et édifiantes : les situations sont visiblement contrastées d'un pays à l'autre. Elles nous rappellent que le Credit Manager ne peut éviter une gestion des risques ajustée à chacun.

PME = PLUS DE MONNAIE EN CAISSE ?

Encore une nouvelle agréable à un Credit Manager car gage de pérennité : selon le dernier sondage du Baromètre BPI-Rexecode auprès des dirigeants de TPE et PME, leur trésorerie (1) ne se dégrade plus et (2) pourrait s'améliorer au cours du prochain trimestre :

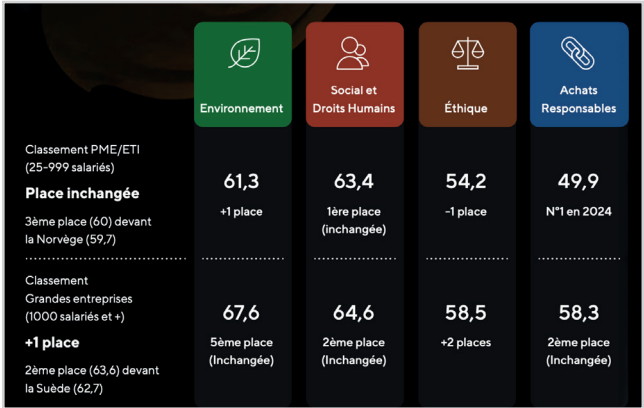


Source : Baromètre PME - Bpifrance Rexecode - septembre 2025

Mais ces dirigeants craignent cependant que l'incertitude politique ne grippe cette mécanique...

RSE = RÉVOLUTION SILENCIEUSE
EXCEPTIONNELLE EN FRANCE ?

En témoignage ce classement passé totalement sous les radars : la France est n°3 pour les performances RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) de ses entreprises, selon la dernière enquête du Cabinet Ecovadis, couvrant l'UE, l'OCDE et les BICS (Brésil-Inde-Chine-Afrique du Sud).



Source : Etude Ecovadis (2025, 6^{ème} édition) disponible sur le site du Médiateur des Entreprises [téléchargeable](#)

Plus frappant encore, le score Achats Responsables a progressé : en 2024, les entreprises françaises sont passées n°3 (devant la Norvège, derrière la Finlande et la Suède,). Mais ses PME/ETI sont ... n°1 !
Ce score nous ravit car, pour rappel, CODINF fait partie du comité d'attribution du Label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (cf. ci-dessous).

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS
DES ORGANISMES PARTENAIRES

Activité RFAR de septembre : 2+16+30

RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS
SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
630 000 €	CERP REUNION SAS	49196244500012	29/09/2025
418 000 €	SAS APTAR France	55208173900047	29/09/2025
386 000 €	DISTRICO	35366941902813	01/09/2025
310 000 €	SARTORIUS STEDIM FMT SAS	53876012500012	25/09/2025
195 000 €	EUROVIA BRETAGNE	72202858600526	25/09/2025
150 000 €	Office Public de l'Habitat de Grand Poitiers EKIDOM	39775845900010	25/09/2025
140 000 €	SOGEA NORD OUEST	34431497600517	01/09/2025
139 000 €	TRANSPORTS J.H MESGUEN	32076016800056	01/09/2025
100 000 €	PARTEDIS CHAUFFAGE SANITAIRE	46720051501558	25/09/2025
100 000 €	GREENYARD FROZEN FRANCE	87250091300050	16/09/2025
94 000 €	VYGON	32524175000026	16/09/2025
72 500 €	PCE SERVICES	53019400000051	16/09/2025
68 000 €	LOUVRE HOTELS GROUP	30907194200127	25/09/2025
48 000 €	SASU GREENMODAL TRANSPORT	43999539000093	25/09/2025
48 000 €	ALBEA COSMETICS FRANCE	31094962300014	16/09/2025
45 000 €	NEU-JFK DELTA NEU	30146814600214	16/09/2025
37 000 €	AHLSTROM-MUNKSJO ROTTERSAC	80489728800010	16/09/2025
36 000 €	CIMEO CONSTRUCTION	34102292900036	29/09/2025
33 000 €	PANPHARMA	32829784100012	16/09/2025
27 000 €	MMP PACKETIS	40322193000023	25/09/2025
27 000 €	GAUTIER MERRET TRANSPORTS	31766329200033	16/09/2025
25 000 €	OMIA	64182024600024	25/09/2025
24 000 €	LDC BOURGOGNE	31039150300029	16/09/2025
22 000 €	RENOUEST SA	30500847600031	16/09/2025
20 000 €	SCA COMPAGNIE FERMIERE DE SERVICES PUBLICS	57575016100326	16/09/2025
16 000 €	SA MALTERIES FRANCO SUISSES	51555002800010	29/09/2025
9 000 €	BPREX HEALTHCARE OFFRANVILLE	44115191700024	01/09/2025
8 000 €	SAS TAMPLEU SPIRET	54382091400017	29/09/2025
8 000 €	BREIZH ENROBES	78413225000068	16/09/2025
7 000 €	EKINOPS	44482959200039	16/09/2025
6 000 €	ALMAREDIS	90940140800028	16/09/2025